

Thème : Actualité du droit commercial des affaires et de la concurrence

Date : Vendredi 20 décembre 2024 de 9h30 à 17h00

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Présentation de la réforme du droit des sociétés*
- *Analyse du devoir de vigilance*
- *Pratiques restrictives de concurrence*

Méthodes mobilisées :

🔗 Programme :

- Actualité fonds de commerce et bail commercial
- Sociétés, concurrence, distribution, procédures collectives, droit bancaire

🔗 Moyens pédagogiques : PowerPoint

- 🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Dominique LEGEAIS, Professeur à l'université Paris Cité, Directeur du jurisclasseur commercial, co-directeur de la revue de droit bancaire et financier

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.